|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | OLAF-D4 |
| Numéro de poste Sysper: | 443033 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Rita DI PROSPERO  4th trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’Office européen de lutte antifraude (OLAF) a pour mission de protéger les intérêts financiers de l’Union européenne et de lutter contre la fraude, la corruption et toute autre activité irrégulière, y compris les fautes graves commises au sein des institutions européennes. En menant cette mission de façon responsable, transparente et efficace, l’OLAF vise à fournir un service de qualité aux citoyens européens. OLAF accomplit sa mission en effectuant, en toute indépendance, des enquêtes internes et externes. Elle organise également une coopération étroite et régulière entre les autorités compétentes des États membres afin de coordonner leurs activités d’enquête. Les pouvoirs d’enquête indépendants de l’OLAF couvrent l’ensemble des institutions et organes de l’UE, leur personnel et leurs membres, ainsi que les opérateurs économiques recevant des fonds provenant du budget de l’UE, tant dans les États membres que dans les pays tiers.

Au sein de l’OLAF, la direction D («Juridique, ressources et partenariats») fournit un soutien à l’Office dans l’accomplissement de sa mission avec quatre unités.

L’unité D.4 est le point de contact central pour les partenaires de l’OLAF en matière opérationnelle. Avec d’autres unités de l’OLAF, l’unité D.4 facilite la coopération et assure la liaison avec le Parquet européen, Europol, Eurojust, la Commission européenne et d’autres institutions, organes, organismes et agences de l’UE. L’unité est spécialisée dans l’établissement des relations avec le Parquet européen en fournissant un soutien opérationnel, des conseils juridiques et des connaissances pratiques aux unités d’enquête et aux homologues du Parquet européen. Dans ce contexte, l’unité prépare des recommandations, des formations liées à ce partenariat, ainsi que des activités de sensibilisation.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’OLAF offre un poste stimulant et enrichissant à un.e expert.e national.e détaché.e en tant qu’avocat.e spécialisé.e en droit pénal de l’EU, national et international, ou spécialiste des enquêtes administratives et de la coopération internationale.

Ce poste offre une visibilité et implique des contacts directs avec le Parquet européen, Eurojust et Europol, ainsi qu’une liaison permanente avec diverses unités de l’OLAF et d’autres services de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le/la candidat.e retenu.e fera partie d’une unité conviviale chargée d’assurer la liaison avec le Parquet européen. Les tâches au sein de l’équipe EPPO sont variées: qu’il s’agisse de conseiller les unités opérationnelles de l’OLAF sur les relations avec le Parquet européen, d’assurer la liaison avec le bureau central du Parquet européen à Luxembourg et les procureurs européens délégués dans toute l’Europe, de collecter des données pertinentes et de contribuer aux notes d’information destinées à la direction. Elles comprennent également la collecte et la diffusion d’indicateurs de performance et des statistiques pertinentes, ainsi que d’assurer la bonne mise en œuvre du rôle de liaison d’OLAF au sein de l’accord inter-institutionnel entre le Parquet européen et la Commission.

Le candidat doit avoir:

— Un diplôme universitaire ou une formation professionnelle ou une expérience professionnelle d’un niveau équivalent dans les domaines du droit pénal, du droit pénal international, du droit pénal de l’UE, des services répressifs, des enquêtes administratives et de la coopération internationale en matière administrative.

— Une expérience avérée dans l’application de la loi/le domaine répressif (administratif ou pénal) d’au moins 2 ans.

* Un intérêt manifeste dans le droit pénal/administratif, enquêtes antifraude, ainsi qu’une très bonne connaissance des procédures d’enquête, protection des intérêts et pratiques financiers de l’UE et du cadre juridique de l’UE dans lequel l’OLAF exerce ses activités
* Une excellente connaissance — orale et écrite — de l’anglais, la langue de travail de l’unité, et bonne connaissance d’une autre langue officielle de l’UE

Une expérience opération ou en matière de poursuites constituerait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)